

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL521

présenté par
M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« objet »,

insérer les mots :

« un crime ou un ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, après le mot :

« d’ »,

insérer les mots :

« un crime ou d’un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.